



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs

Question écrite n° 9721

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les modifications apportées au décret du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel, par décret du 30 mai 1997. Les mesures de repyramidage des dispositions Durafour ne concernant pas les professions de l'enseignement agricole, il souhaiterait connaître son avis et ses intentions sur la question.

Texte de la réponse

Le décret n° 97-565 du 30 mai 1997 portant diverses mesures statutaires relatives à certains corps de personnels enseignants du second degré, de personnels d'éducation et d'orientation a transposé, en faveur des corps d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, les dispositions prévues par le protocole d'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques. S'agissant du corps des professeurs de lycée professionnel régis par le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992, cette transposition a eu pour effet la création d'un septième échelon doté de l'indice brut 966 dans la hors classe du corps. Les personnels de l'enseignement agricole relèvent du ministre chargé de l'agriculture, et sont régis par des statuts particuliers distincts de ceux des personnels homologues de l'éducation nationale. Ainsi, s'agissant des professeurs de lycée professionnel agricole, la transposition du protocole susmentionné a été opérée par le décret n° 97-923 du 7 octobre 1997, qui a modifié le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole. Les dispositions instituées dans ce cadre sont strictement identiques à celles retenues pour les professeurs de lycées professionnels de l'éducation nationale, et prennent effet à la même date, soit le 1er septembre 1996.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9721

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 624

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2346